



Luxembourg, le 10 novembre 2022

Ministère de la Fonction publique
Monsieur Marc Hansen
Ministre de la Fonction publique
63, avenue de la Liberté
L - 1931 Luxembourg

Objet : Postes de travail désignés pour le télétravail dans l'Administration gouvernementale

Monsieur le Ministre,

Le Conseil d'administration de l'Association des Cadres Fonctionnaires de l'Administration Gouvernementale a appris dans les médias que vous avez trouvé un accord avec la CGFP sur les futures modalités du télétravail dans les administrations et services de l'Etat.

Le Conseil d'administration salue cet accord, fort de la conviction que le télétravail est à considérer comme élément important de l'organisation future des administrations et services de l'Etat.

Dans le communiqué publié par la CGFP on a en outre constaté avec satisfaction que les représentations du personnel seront impliquées dans la désignation des postes aptes au télétravail. En voici l'extrait y relatif :

« So konnte die CGFP u.a. durchsetzen, dass bei der Einführung der Telearbeit innerhalb von sechs Monaten festgelegt werden muss, welche Posten sich dafür eignen und welche nicht.

Dies erfolgt in enger Zusammenarbeit mit den jeweiligen Personalvertretungen. Für jene Ministerien, Verwaltungen oder öffentliche Einrichtungen, die über keine Personalvertretung verfügen, übernimmt der oder die Gleichstellungsbeauftragte diese Aufgabe. »

Au vu des différences d'opinion qui sont apparues, il y a quelques années, au sujet de la communication des organigrammes des différents départements ministériels, il nous importe de vous faire savoir, Monsieur le Ministre, que nous insistons, dans le cas de la désignation des postes aptes au télétravail, sur le respect de nos droits de représentation du personnel.

Le Conseil d'administration de l'ACFAGouv vise une uniformisation de la définition des postes aptes au télétravail pour le groupe de traitement B1, sans pour autant vouloir accompagner le processus de définition respectif dans chaque département ministériel. Cette uniformisation, respectivement harmonisation, tombe sous votre compétence, Monsieur le Ministre, étant donné que l'Administration gouvernementale relève du Ministère de la Fonction publique selon l'arrêté grand-ducal du 5 décembre 2018. L'ACFAGouv désire en outre être saisie pour avis en cas de désaccord dans le cadre de la définition de postes aptes au télétravail au sein de l'Administration gouvernementale.

A toutes fins utiles le Conseil d'administration de l'ACFAGouv se tient à votre disposition pour discuter les textes législatifs et réglementaires qui seront soumis au Conseil de Gouvernement. Le cas échéant, et en cas de nécessité, des solutions constructives, respectant les différents aspects de la gestion des départements ministériels, peuvent en effet être retenues et inscrits dans la future réglementation.

Par conséquent, le Conseil d'administration vous demande, Monsieur le Ministre, de bien vouloir mettre à sa disposition pour avis les textes en voie de préparation.

En résumé, le Conseil d'administration de l'ACFAGouv est d'avis que :

- la procédure de définition des postes aptes au télétravail doit être uniformisée au sein de l'Administration gouvernementale ;
- il faut éviter que les agents des différents départements ministériels soient traités de façons différentes ;
- une procédure de recours doit être prévue en cas de désaccord entre le chef d'administration et l'agent occupant un poste qui n'est pas retenu pour le télétravail ;
- le nombre de jours de télétravail doit pouvoir atteindre jusqu'à 40% des heures prestées par semaine.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération très distinguée.

Pour le Conseil d'administration
(s.) Philippe Calmes
Secrétaire

Copie de la présente sera adressée pour information à :

- Monsieur Steve Keipes, Président de l'AGC
- Monsieur Romain Wolff, Président de la CGFP